



SAGE Couesnon

DELIBERATION DOSSIER LOI SUR L'EAU « GUERGE ET MOULIN D'ARGOUGES »

Mardi 23 Janvier 2018

Rappel de l'ordre du jour

Préparation de la session de la CLE du 23 Janvier 2018, dont l'ordre du jour sera consacré aux dossiers suivants :

- Vœux et calendrier 2018.
- Modification de la composition du bureau de la CLE,
- Dossier d'autorisation Loi sur l'eau « Remise en fond de vallée de la Guerge – Moulin de la Vallée à Argouges » (maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Couesnon Aval),

Mardi 23 janvier 2018
 Jeudi 21 décembre 2017

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon
 Président de la CLE : Joseph BOIVENT

	ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	SIGNATURE	
Collège des élus	Département de la Manche	Monsieur	DENOT	André		
	Département de Mayenne	Madame	DUCHEMIN	Françoise		
	Département d'Ille et Vilaine	Monsieur	BENOIT	Thierry		
	Département d'Ille et Vilaine	Monsieur	COULOMBEL	Ludovic		
	Département d'Ille et Vilaine	Madame	DUGUEPÉROUX-HONORE	Béatrice		
	Région de Normandie	Monsieur	VOGT	Pierre	<i>11/01/18</i>	
	Région de Bretagne	Madame	GAUTIER LE BAIL	Evelyne	<i>[Signature]</i>	
	Région des Pays de la Loire	Madame	DESJURIE	Florence		
	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	OUÉLOU	Alain		
	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	DE CONIAC	Loïc	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des maires d'Ille et Vilaine	Monsieur	DELAUNAY	Jean-Pierre	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des maires d'Ille et Vilaine	Monsieur	BÉRY	Jean-Pierre		
	Représentants des maires d'Ille et Vilaine	Monsieur	LECHE	Yann		
	Représentants des maires d'Ille et Vilaine	Madame	LECOINTE	Catherine		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BOIVENT	Joseph	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CHARPELAIN	Rémi		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CORRE	Jean-Pierre		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COUASNON	Hubert	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	DELAUNAY	Bernard		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	DELAUNAY	Patrick	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	GARNIER	Jean-François		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	GAUTIER	Pierre	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	GUENARD	Alain		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	GUERIN	Philippe		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	HALAIS	Louis	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD	Gilbert	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	PÉRIN	André		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	SACHET	Elodie		
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	SIEMERIE	Liliane	<i>[Signature]</i>	
	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	VASLET	Désir		
	Syndicat Mixte du SCD du Pays de Fougères	Monsieur	MALAPORT	Jean		
	Syndicat Mixte de la Balle du Mont-Saint-Michel	Madame	NOUVEL	Valérie		
	Collège des usagers	Association Bretagne Vivante - SEPNB	Monsieur	DESCHETS	Jean-Yves	
		Association Eau R. N. Maires - Délégation Ille-et-Vilaine	Monsieur	BOUHEL	Gérard	
		Association La Passiflore	Madame	HARVEY	Mathilde	
		Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	GUILLARD	Bernard	
		Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	GUINES	Loïc	
		Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	Madame	LAGADEC	Marie-Chère	
		Collectivité Eau du Bassin Rennes	Monsieur	ETIEMBLE	Bernand	
		Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	Madame	DUCLOURET	Bernadette	
		Comité régional de la conchyliculture Bretagne-Nord	Monsieur	DELAUMAIRE	Jean-Pierre	
		Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Monsieur	LEMBE	Hervé	<i>[Signature]</i>
		SDEAU50	Monsieur	SABASTE	Yann	<i>[Signature]</i>
		Syndicat de la propriété rurale	Monsieur	DE PLUVIE	Philippe	<i>[Signature]</i>
		Syndicat Mixte de Production d'Eau potable du Bassin du Couesnon	Monsieur	ERARD	Joseph	<i>[Signature]</i>
		Syndicat Mixte du Couesnon Aval	Monsieur	BICHON	Vincent	
		UFC Que choisir	Monsieur	BÉLOIR	Daniel	<i>[Signature]</i>
		Mélla Eau - Compagnie Générale des Eaux	Monsieur	CLEMENCEAU	Richard	<i>[Signature]</i>
Collège des services de l'Etat		Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Ouest Atlantique	Monsieur	CATROUX	Hubert	
		Agence Régionale de Santé Bretagne	Madame	FRUDHOMME	Sylvain	
Collège des services de l'Etat		Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche MISEN	Madame	LE GALL	Cécile	
		Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine MISEN	Madame	RINARD	Martine	<i>[Signature]</i>
	DREAL Bretagne	Monsieur	COLL	Thibault		
	DREAL de bassin Loire Bretagne - service Loire et bassin Loire Bretagne	Monsieur	Le Préfet			
	IFREMER	Madame	ROUET	Clara		
	Agence Française pour la Biodiversité	Monsieur	MAUDET	Sébastien		
	Sous-préfecture d'Arranches	Madame	Le sous-préfet d'Arranches			
	Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Monsieur	Le sous-préfet de Fougères-Vitré			
Sous-préfecture de Mayenne	Madame	Le sous-préfet de Mayenne				

Pouvoir donné à M. Bourrel par Mme Harvey de la Passiflore

Assistaient également :

RONFORT Céline, Syndicat Mixte du Couesnon Aval

LE ROY Sylvie, Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

DUPONCHEEL François-Xavier, Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Rédaction : LE ROY Sylvie



DELIBERATION DOSSIER AUTORISATION LOI SUR L'EAU « GUERGE ET MOULIN D'ARGOUGES »

<u>Nombre de membres de la CLE</u>	59
<u>Nombre de présents :</u>	19
<u>Nombre de votants :</u>	20
<u>Nombre de vote « contre » :</u>	0
<u>Note d'abstention :</u>	0
<u>Nombre de vote « pour » :</u>	20

Les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis le 23 Janvier 2018 pour examiner et donner un avis sur le dossier d'autorisation loi sur l'eau relatif à la « Remise en fond de vallée de la Guerge – Moulin de la Vallée à Argouges » (maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Couesnon Aval).

Les membres de la CLE présents et représenté ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le dossier d'autorisation loi sur l'eau relatif à la « Remise en fond de vallée de la Guerge – Moulin de la Vallée à Argouges ». Le projet est en effet compatible avec le SAGE Couesnon et ses objectifs de restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau.

Les remarques d'Eaux et Rivières et les réponses faites par les membres du bureau lors de sa séance du 16 Janvier et par Mme Ronfort en séance de la CLE du 23 Janvier sont présentées en annexe.

ANNEXE : Remarques d'Eaux et Rivières et réponses faites par les membres du bureau lors de sa séance du 16 Janvier 2018 et par Mme Ronfort en séance de la CLE du 23 janvier 2018.

1. Demande la mise en valeur des parcelles hydromorphes absentes du projet qui ont un rôle important en période d'étiage notamment sur la Guerge.

SMCA : la remise en fond de vallée va permettre la remise en fonction de l'ensemble des parcelles humides traversées par le nouveau cours d'eau, celles-ci joueront donc pleinement leur rôle de régulateur de crue (zones d'expansion de crue) et de soutien d'étiage. Ces parcelles sont privées et exploitées par un exploitant pour l'un d'elle, il appartient à eux ensuite de continuer à les exploiter ou non. Le syndicat n'est propriétaire d'aucune parcelle.

2. S'agissant d'un projet vitrine, demande que les espèces implantées soient caractéristiques des zones humides.

Commentaires des autres membres du bureau : il n'est en général pas procédé à de l'implantation volontaire d'espèces caractéristiques de zones humides, car la colonisation par les plantes se fait naturellement.

SMCA : il n'est pas prévu d'implanter d'hélophytes sur le site, la nature reprend très vite ses droits et il y a déjà sur place une population végétale caractéristique des zones humides (joncs).

3. Regret que la fédération de la pêche de la Manche ne soit pas associée afin de contribuer techniquement et financièrement au projet.

Commentaires des autres membres du bureau, membres du SMCA : la fédération de la pêche de la Manche a été sollicitée à de nombreuses reprises mais ne participe à aucune des réunions du Syndicat Mixte du Couesnon Aval pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA). M. Lemée propose d'entrer en contact avec la Fédération de la pêche 50 afin d'envisager avec eux leurs possibilités de participation.

SMCA : la Fédération 50 suit les projet de restauration de la continuité écologique pour lesquelles elle est maître d'ouvrage UNIQUEMENT et pour lesquels elle peut bénéficier d'un financement à 100% par l'Agence de l'eau seine Normandie. La fédération a toujours été informée des projets et travaux mis en place sur la Guerge.

4. Souhait que les eaux pluviales soient déviées vers l'ancien bief qui aurait un rôle de décanteur ou d'aménager sur une parcelle, un bassin tampon régulateur des effluents du pluviales.

Commentaires des autres membres du bureau : c'est bien la première proposition qui est prévue dans le dossier. Toutefois, il s'agit d'une problématique différente de celle sur laquelle porte la consultation (continuité écologique) et relevant de la compétence d'un autre maitre d'ouvrage (mairie d'Argouges). M. Boivent indique qu'on peut toutefois rappeler la recommandation du SAGE Couesnon d'avoir une approche globale de la gestion des eaux pluviales par la réalisation de Schémas Directeurs des Eaux Pluviales.

SMCA : il est prévu de conserver une dépression (noue) dans le bief pour l'écoulement des eaux pluviales (mais très peu d'écoulements se font en l'état actuel).

5. Demande à ce qu'une pêche électrique soit réalisée avant et après travaux afin de suivre l'incidence de l'aménagement sur le milieu.

Commentaires des autres membres du bureau : Des indices biologiques (IBD/Indice Diatomées, IBGN/indice Biologique Global Normalisé, IBMR/Indice macrophytes et IPR/Indice Poissons) sont réalisés par le maitre d'ouvrage pour suivre l'impact de l'ensemble des travaux menés dans le cadre du CTMA sur les milieux aquatiques mais compte tenu du coût, cela ne peut se faire sur chacun des travaux.

SMCA : il est prévu une pêche de sauvegarde avant les travaux dans le bief ; pour évaluer la situation après les travaux il n'est pour l'instant rien prévu mais le point de suivi des indicateurs biologiques (dont IPR) est situé au lieu-dit la planche (site de travaux) et donc le prochain IPR sera réalisé sur le site de travaux.

6. Constat d'une absence de la partie végétation dans le projet et souhait qu'une des rives, notamment la rive sud, soit végétalisée afin de créer une zone d'ombrage en pied de berge, et ainsi créer un habitat pour les populations animales ou végétales.



SMCA : les parcelles ne sont pas la propriété du syndicat, on ne peut imposer aux propriétaires riverains des plantations (et un entretien) ; deux parcelles sont concernées par le projet dont celle la plus en amont, dont le propriétaire souhaite planter des deux côtés de la berge, des contacts ont été pris via le Syndicat avec la fédération de chasse de Manche qui fournit des plants gracieusement dans le cadre d'un chantier école organisé sur la parcelle.

M. Bourrel pose également la question de la consultation de l'Agence Française de la Biodiversité de la Manche dans le cadre de la procédure.

M. Boivent indique que la CLE n'a pas vocation à donner un avis sur le respect de la procédure.

Mme Ronfort répond que l'AFB 50 a été sollicité et s'est rendue sur le terrain à la demande de son syndicat. Le technicien de l'AFB 50 a fait part de ses observations au SMCA et à la DDTM50. Celles-ci ont été prises en compte par le SMCA dans l'élaboration du dossier loi sur l'eau.